

MAIRIE
de
MOMMENHEIM

67670



Tél. : 03.88.51.62.05
22, rue du Général de Gaulle
E-mail : mairie@mommenheim.fr
www.mommenheim.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté temporaire de circulation

n°48/2026

Le Maire de la Commune de Mommenheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant la demande de l'entreprise Wicker 8 rue Principale HOCHFELDEN pour le compte du SDEA pour des travaux de réfection d'assainissement rue du moulin.

CONSIDERANT l'avis CEA : AV-2026-1465

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre certaines dispositions de stationnement et de circulation dans le cadre de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise **WICKER**, intervenant pour le compte du **SDEA**, est autorisée à réaliser des **travaux de réfection de chaussée** sur la voie suivante :

RUE DU MOULIN du 10 août 2026 au 21 août 2026, inclus.

Article 2

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée selon les besoins du chantier :

- circulation alternée piquets K10, selon les nécessités du chantier ;
- vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit du chantier ;
- interdiction de dépasser tous les véhicules dans l'emprise du chantier ;
- les cyclistes devront mettre pied à terre et emprunter le cheminement sécurisé mis en place ou contourner la zone de travaux selon la signalisation en place ;
- si les travaux l'exigent, la circulation pourra être momentanément interrompue sous le contrôle du personnel de chantier.
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier

SOUS-PREFECTURE

10 AOUT 2026

HAGUENAU-WISSEMBOURG